Anthologie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **21 (1949)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

habitation

COMMISSION DE RÉDACTION

LAUSANNE :
Fr. Gilliard, architecte ;
M. J. Balmas, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale ;
Virieux, architecte cantonal.

GENÈVE :
E. Fatio, architecte ;
A. Guyonnet, architecte ;
Dr A. Montandon.

NEUCHATEL :
F. Decker, architecte.

FRIBOURG :
E. Lateltin, architecte.

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg 28, Lausanne.

ADMINISTRATION

Avenue de Beaulieu 11, Lausanne.
Chèques postaux II 6622.
Téléphone 3 33 31.
Adresse postale :
Case postale Chauderon, Lausanne.

RÉDACTION

A. Hœchel, arch. F.A.S. et S.I.A., Genève ;
Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction :
8, rue Gautier, Genève. Téléphone 2 94 05.

TOUS LES MEMBRES DES SOCIÉTÉS SUIVANTES REÇOIVENT « HABITATION »

U.S.A.L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement ;
F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses ;
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne ;
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève ;
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Moutier ;
S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève ;
S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne ;
Le Logement ouvrier, Lausanne.

ABONNEMENT

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.—.
Prix du numéro (Suisse) : Fr. 0.60.
Les fascicules séparés sont en vente : à l'administration, à l'agence des journaux et dans les kiosques à journaux.
Versement au compte de chèques II 6622.

ANTHOLOGIE. — *Une des marques du style, c'est d'abord l'adoption de la forme convenable à chaque objet. Quand une œuvre d'architecture indique clairement l'usage auquel on la destine, elle est bien près de posséder le style ; mais quand, de plus, cette œuvre forme, avec celles qui l'environnent, un tout harmonieux, à coup sûr le style s'y trouve. Or, il est évident, pour ceux qui ont regardé des monuments appartenant à une même période du moyen âge, qu'il existe entre ces diverses expressions un accord, une harmonie. L'église ne ressemble pas à l'hôtel de ville ; celui-ci ne peut se confondre avec un hospice, ni un hospice avec un château, ni le château avec un palais, ni le palais avec la maison du bourgeois ; et cependant, entre ces œuvres diverses dont la destination est écrite clairement, un lien subsiste. Ce sont bien les produits divers d'un état social maître de son expression d'art, et qui n'hésite jamais dans le choix de son langage. Dans cette harmonie, quelle variété cependant ! L'artiste conserve sa personnalité. Tous parlent la même langue, mais quelle fécondité dans le tour ! C'est que leurs lois ne sont pas établies sur des formes admises, mais sur des principes. Pour eux, une colonne n'est point un style qui, de par la tradition, doit avoir en hauteur un certain nombre de fois son diamètre, mais un cylindre dont la forme doit être calculée en raison de ce qu'il porte. Un chapiteau n'est pas un ornement qui termine le fût d'une colonne, mais une assise en encorbellement posée pour recevoir les divers membres que la colonne doit soutenir. Une porte n'est pas une baie dont la hauteur est proportionnelle à la largeur, mais une ouverture faite pour le nombre des personnes qui à la fois passent sous son linteau... Le style se développe d'autant plus dans les œuvres d'art, que celles-ci s'écartent moins de l'expression juste, vraie, claire.*

E. Viollet-le-Duc : *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle.* Librairies-Imprimeries Réunies, Paris.

Sommaire

Concours pour l'édification de maisons nouvelles en France 7
Société Coopérative d'Habitation, Lausanne . . 11
L'évolution dans la manière d'habiter 15
L'agrandissement du Palais des Nations à Genève 16
Bibliographie 17